

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

## ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

### Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

La maison HAASENSTEIN & VOGLER à Bâle, Francfort s. M., Hambourg, Vienne, Leipsic et Berlin, est seule autorisée à recevoir pour nous les annonces de la Suisse allemande et de l'étranger.

#### PRIX DES ANNONCES :

Pour moins de 7 lig., 75 c. Pour 8 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son espace. 5 c. la répétition. — Pour s'adresser au bureau, 50 c. Prix des annonces de l'étranger, (non cant.) 15 c. Les annonces se paient comptant ou par remb. Les annonces pour le n° du mercredi sont reçues jusqu'au mardi à midi, celles pour le samedi, jusqu'au vendredi à midi.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 Pour Suisse (pour l'étranger, le port en sus).  
 pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—  
 expéd. franco par la poste » 7.—  
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50  
 par la poste, franco » 4.—  
 Pour 3 mois, » 2.25  
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste

#### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — FÉVRIER 1868.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromét. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour.	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.					Force.	Moyenne du jour.	Minim.			À 1 heure.	Moyenne du jour.		
22	5,2	2,5	8,5	719,52	0,0	S.-O.	Faible	Couvert	Pl. & neige interm. tout le jour.	2,830	22	0,7	-1,3	2,4	663,1	0,0	S.-O. v.	Moyen	Couvert	Chant du pinson
23	2,2	1,1	4,1	720,88	2,0	id.	id.	id.	Alpes visibles.	2,833	23	-2,7	-3,6	-2,0	663,9	1,1	N.	id.	id.	Neige int. m. s.
24	3,2	-0,7	7,3	728,47	1,8	S.-E.	id.	Clair		2,840	24	-2,4	-3,9	0,4	671,0	1,3	N.-E.	Faible	id.	Ciel et Alp cl. le matin.
25	6,2	4,1	8,3	730,04	0,0	S.-O.	id.	Couvert		2,845	25	2,2	-2,9	3,7	673,4	6,0	N.-O.	id.	id.	Givre. Alpes le matin.

#### IMMEUBLES A VENDRE

1. On offre à vendre ou à louer une propriété située aux abords de la gare de Colombier, consistant en une jolie maison d'habitation, ayant deux étages, d'où l'on jouit d'une magnifique vue sur le lac; cette propriété pourrait être utilisée pour un commerce, tout comme pour l'agrément de demeure à la campagne, ayant de jolis jardins et vignes y attenants. S'adresser, pour visiter l'immeuble, au propriétaire M. Jules Verdan, aux Isles, près Boudry.

#### Maison à vendre, à Neuchâtel Quai Osterwald.

A vendre, une maison neuve et de construction soignée, ayant deux étages sur rez-de-chaussée, située à l'angle sud-ouest de la rue Purry, et donnant sur le quai Osterwald; elle touche la dite rue à l'est, le quai au sud, M<sup>lle</sup> de Pierre à l'ouest, et la société de construction de Neuchâtel au nord. S'adr. au notaire Junier, à Neuchâtel.

Ensuite du jugement d'expropriation rendu le 1er juillet 1865, par le tribunal civil du district de Neuchâtel, il a été procédé sans résultat utile, aux dates des 23 août et 27 septembre 1864, et 51 octobre 1865, à l'exposition en vente par voie d'enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, appartenant au citoyen Jean Heiniger, maître charpentier, demeurant à Cornaux. En conséquence et en vertu de l'article 25 de la loi concernant la liquidation des créances hypothécaires du 7 mars 1851, sous l'empire de laquelle le jugement d'expropriation a été prononcé, il sera de nouveau procédé par le juge de paix du cercle de St-Blaise, siégeant au lieu ordinaire de ses séances, dans l'hôtel municipal de St-Blaise, le mardi 24 mars prochain, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques du dit immeuble, dont la mise à prix sera réduite de moitié, savoir: Une maison près de Cornaux et rière cette commune, avec ses appartenances et dépendances, consistant en verger, jardin et place, le tout d'une surface d'environ demi pose, limité de vent par le chemin tendant de Cornaux à Thielle et Wavre; de joran par les frères Andrié, de bise par les mêmes, Elisabeth Feissli, James-François Clottu et Alexandre Clottu-Bonjour, et d'uberre par Daniel Amez-Droz.

Cet immeuble, précédemment mis à prix à fr. 12000, sera exposé à fr. 6000.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la Feuille d'avis.

St-Blaise, le 22 février 1868.

Le greffier de la justice de paix,  
Paul DARDEL.

4. A vendre, une grande fabrique de tuiles à la mécanique, avec poélerie, près de Bâle, dont les produits jouissent d'une excellente réputation et trouvent un écoulement facile. Les fours et les machines sont établis d'après les systèmes les plus nouveaux et les plus économiques; le tout est mû par la vapeur. Pour de plus amples renseignements, s'adresser sous les initiales Q. H. 608, à l'Office de publicité de MM. Haasenstein et Vogler, à Bâle.

#### Maisons à vendre, à Neuchâtel.

Le notaire J.-F. Dardel, à Neuchâtel est chargé de vendre et d'acheter plusieurs bonnes maisons en ville, bien situées, d'un rapport élevé et assuré. S'adr. à lui-même, rue du Musée 1.

Il est aussi chargé de procurer pour deux dames un appartement de 5 chambres situé au soleil et dans une rue agréable.

#### Maison avec jardin, à vendre.

Le jeudi 12 mars prochain, à 5 heures après-midi, dans la maison du village de Cormondrèche, les héritiers de Mad. Laemlé née Marchand, exposeront en vente, aux enchères, la petite propriété de la défunte, située dans le bas du village de Cormondrèche. Cette agréable propriété, d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très-étendue, se compose d'une maison avec vaste logement, qui, au besoin pourrait être transformé en deux très-commodes; d'un petit jardin avec espaliers. La jointant, et d'un autre jardin à une petite distance de la maison. S'adr. pour visiter l'immeuble, à M. Marthe, à Cormondrèche.

7. Le 13 janvier 1868, il a été procédé par le ministère du juge de paix de Saint-Aubin, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant au citoyen Frédéric-Emmanuel-Daniel Schwab, expropriés par jugement du tribunal civil du district de Boudry, en date du 3 juillet 1867. Cette vente a eu lieu sur la mise à prix, réduite de moitié, soit à fr. 12,500 et l'échute a été prononcée en faveur du citoyen Fritz Jacot, meunier à Chez-le-Bart, pour la somme de fr. 48,000, sous la garantie de son frère, le citoyen Charles Jacot, meunier à Serrières. Aux termes des conditions de vente, le prix d'adjudication devait être acquitté avec tous les accessoires légitimes, entre les mains du citoyen Georges-Louis Quinche, notaire et directeur du crédit foncier neuchâtelois, le samedi 15 février courant. Ce paiement n'ayant pas été effectué, il y a lieu à de nouvelles publications et à une nouvelle enchère, au contenu des dispositions de l'article 30 de la loi sur la liquidation des créances hypothécaires par voie d'expropriation. En conséquence, le juge de paix de Saint-Aubin a fixé une nouvelle journée pour procéder à la dite vente, au lundi 9 mars 1868, à 10 heures du matin, à la maison de paroisse à Saint-Aubin; les immeubles qui seront exposés en vente au jour et à l'heure indiqués, sont les suivants:

1° une propriété située à Chez-le-Bart, commune de Gorgier, se composant: a) d'un bâtiment construit en pierres, couvert en tuiles, à l'usage d'habitation et renfermant en outre un emplacement de moulins; b) d'un bâtiment nouvellement restauré, renfermant des moulins à 2 tournants, récemment établis, plus une étable, une remise et autres dépendances; c) d'un troisième bâtiment plus au nord, servant de scierie; ces trois bâtiments sont assurés à l'assurance mutuelle cantonale sous n° 93, 234 et 235 de Gorgier; d) d'un terrain d'aisances et d'un jardin; le tout entoure les bâtiments et forme un seul mas qui contient environ demi arpent et est limité de vent par le chemin de Chez-le-Bart à Gorgier, de bise, par le lit du ruisseau, de joran, par la voie ferrée et d'uberre par Jacques-François Lambert, soit ses deux maisons.

2° Une parcelle de terrain en nature de

verger, au nord de la propriété ci-dessus, contenant environ un arpent, limité de vent par le chemin de Chez-le-Bart à Gorgier; de bise par le lit du ruisseau; de joran, par Henri Gaccon-dit-Carême et Eugène Girard, et d'uberre par le talus du chemin de fer et pour partie par le chemin de la Paya.

3° Le cours d'eau, tel qu'il est déterminé par les actes, tous les engins de quelque nature qu'ils soient; en un mot, tout ce qui dans la loi est réputé immeuble, sans en rien excepter.

Ainsi que cela est expliqué ci-dessus, cette vente aura lieu au contenu des dispositions de l'article 30 de la loi sur la matière et des conditions de vente qui seront lues avant l'enchère.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Chez-le-Bart, le 17 février 1868.

Le Greffier de paix,  
F. ROGNON, notaire.

8. A vendre, deux maisons situées au village de St-Aubin. L'une renferme trois logements, avec caves, bûcher, dépendances nécessaires, et a de plus un jardin au midi. L'autre renferme un appartement de 4 pièces, et a de plus une grange et une écurie. Un jardin et un verger entourent la maison. Cette maison étant très-vaste et bien située, on pourrait facilement y faire plusieurs appartements très-confortables. S'adr. à F. Rognon, notaire, Chez-le-Bart.

9. Aucun enchérisseur ne s'étant présenté à l'audience du juge de paix du cercle du Landeron, du 11 janvier 1868, pour les immeubles ci-après désignés dont l'expropriation a été prononcée par jugement du tribunal civil du district de Neuchâtel, du 1er novembre 1867, le juge a fixé une nouvelle enchère des dits immeubles au mercredi 11 mars prochain. En conséquence, il sera procédé par le juge de paix du cercle du Landeron, siégeant au lieu ordinaire de ses séances dans l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mercredi 11 mars prochain, à 9 heures du matin, à la vente par voie d'enchères publiques des dits immeubles appartenant au citoyen Jacob Geiser et à son épouse Henriette née Sermet, demeurant ci-devant à Frochoux et maintenant à Lordel rière Enges, savoir:

1° Une maison, aisances, appartenances et dépendances, avec le verger en joran, contenant environ sept arpents et deux cents perches, le tout situé à Frochoux, entre le chemin de vent, la paroisse de Saint-Martin de joran, la forêt de l'Eter de bise, et la route cantonale de midi.

2° Un terrain en nature de verger et jardin, contenant environ 75 perches, situé près de Frochoux, entre une place publique de vent, la route de joran, Alex. Clottu de bise, et Clément Rossel de midi.

3° Un verger et jardin, contenant environ 150 perches, situés près de Frochoux, entre la route de midi, de bise un chemin, de vent Henri Dardel et autres, et de joran Joseph Monvella.

4° Un morcel de champ, contenant environ 225 perches, situé près de Frochoux, lieu dit Champ-de-l'Ouche, entre l'hoirie Dardel de vent, Clément Rossel de joran, Henri Dardel de bise, et la route de midi.

5° Un dit, contenant environ 300 perches, situé près de Frochoux, lieu dit Champ-du-

Doucet, entre la veuve Matthey de bise et joran, et le chemin du Roc de vent et midi.

6° Un champ contenant environ un arpent et 200 perches, situé près Enges, lieu dit Champ de Motier, entre Thomas Fischer de vent, Victor Gibolet de joran, et la forêt de l'Eter de midi.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié trois fois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Landeron, le 10 février 1868.

Le greffier de la justice de paix,  
Frang.-César PAYLLIER.

#### Enchère de maison à Neuchâtel.

Le jeudi 12 mars 1868, à 3 heures du soir, en l'étude de Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel, les hoirs de M. Auguste Borel-Gauchat exposeront en vente à l'enchère la maison qu'ils possèdent à la rue du Coq-d'Inde, à Neuchâtel, ayant rez-de-chaussée et deux étages, limitée de vent par M. de Perregaux, ancien conseiller d'état, de bise par les hoirs de M. Alexandre de Chambrin, de joran par la rue du Coq-d'Inde, et d'uberre par la rue dite Chemin neuf.

Par sa position donnant sur deux rues et sa belle situation, cette maison est propre à l'exploitation d'un café ou d'une branche de commerce.

L'entrée en jouissance aura lieu à St-Jean prochaine.

Pour visiter cet immeuble, s'adresser à M. Ch.-Humbert Jacot, qui habite la dite maison, et pour les conditions de vente on pourra s'adresser dès le 25 février au notaire Colomb.

11. Aucun enchérisseur ne s'étant présenté à l'audience du juge de paix du cercle de St-Blaise du 11 janvier 1868 pour les immeubles ci-après désignés, dont l'expropriation a été prononcée par jugement du tribunal civil du district de Neuchâtel du 1er novembre 1867, le juge a fixé une nouvelle enchère des dits immeubles au mardi 10 mars prochain. En conséquence, il sera procédé par le juge de paix du cercle de St-Blaise siégeant au lieu ordinaire de ses séances dans l'hôtel municipal de St-Blaise, le mardi 10 mars prochain, à 9 heures du matin à la vente par voie d'enchères publiques des dits immeubles, appartenant au citoyen Jacob Geiser et à son épouse Henriette née Sermet, demeurant ci-devant à Frochoux, et maintenant à Lordel rière Enges, savoir:

1° Un morcel de champ contenant environ un arpent et 200 perches, situé au Maley, lieu dit au Champ dernier, entre l'hoirie Dardel de bise et joran; Henri Dardel de midi, et le notaire Junier de vent.

2° Une forêt près du Maley, lieu dit Entre-Roche, contenant environ 3 arpents; entre Alexandre Clottu du Lion d'or de vent, l'hoirie de David Dardel de joran, Madame Coulon de bise et le chemin de midi.

Les conditions de vente seront lues avant l'enchère.

Donné pour être publié par trois insertions dans la Feuille d'avis.

St-Blaise, le 8 février 1868.

Le greffier de la justice de paix,  
Paul DARDEL.

#### Propriété à vendre.

Mad. veuve Benoit née Breithaupt, offre à vendre ou à louer, la propriété qu'elle

possède au quartier de Beauregard rière Neuchâtel. Cette propriété se compose d'un terrain, en nature de vigne et jardin, mesurant environ 12 ouvriers (470 perches fédérales), avec maison d'habitation et bâtiment à l'usage d'écurie et remise, ainsi que beaucoup d'arbres fruitiers, espaliers et plein-vent, d'un grand rapport, sus-assis. Le tout est limité de vent par M. Christian-Henri Breithaupt, de joran par le chemin de Beauregard, de bise par M. de Diesbach, et d'uberre par le chemin de fer Franco-Suisse. Pour renseignements, s'adresser, soit à Mad. Benoit propriétaire, soit au notaire Junier, à Neuchâtel.

### VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

13. On vendra par voie d'enchères publiques, le jeudi 5 mars 1868, au rez-de-chaussée de la maison n° 13, rue de l'Industrie, à Neuchâtel, divers objets mobiliers, tels que **armoires** à une et deux portes, **paillasse à ressorts, bois-de-lit, literie** et autres articles. On vendra aussi quatre **établissements de menuisier** avec leur outillage, un grand nombre d'outils de menuisier et du bois de travail.

GREFFE DE PAIX.

14. On vendra par voie d'enchères publiques, le jeudi 27 février 1868, au 1<sup>er</sup> étage de la maison n° 10, Grand-rue, à Neuchâtel, les objets mobiliers suivants: une table ronde à coulisses, en noyer, sans les rallonges, une pendule avec sa vitrine, quatre tableaux, deux seilles en cuivre, un bassin en cuivre, un pochon jaune, un matelas crin végétal, un duvet, un traversin, un oreiller et 248 bouteilles noires. Les montes commenceront à 9 heures du matin.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 12 février 1868.

GREFFE DE PAIX.

15. En suite de permission obtenue, le citoyen Léonard Irmingier, fera miser publiquement, dans la maison qu'il habitait précédemment à Bel-Air, rière Boudry, divers meubles, comme tables et bancs d'auberge, deux bois de lit, table de nuit, des petites tables, une table à ouvrage, un cartel et une pendule, une banque de magasin, des balances avec leurs poids, un buffet, une charrette à deux roues, un couteau pour hacher la viande, un trébuchet, une chapieure, ainsi que beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long. Ces montes auront lieu le 9 mars prochain, dès les 8 heures du matin.

Boudry, le 18 février 1868.

Publication permise,

Le juge de paix,  
Constant HENRY.

16. On vendra par voie d'enchères, à l'audience du juge de paix de Neuchâtel, siégeant à l'hôtel de ville du dit lieu, le samedi 29 février 1868, dès les dix heures du matin, les

objets suivants:

Une broche et boucles d'oreilles en or, émaillées bleu et blanc;  
Une broche et boucles d'oreilles en or, avec pierres rouges.

Un bracelet en or.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Neuchâtel, 12 février 1868.

GREFFE DE PAIX.

### A VENDRE.

17. A vendre un **piano de Paris** en excellent état. S'adr. rue du Môle, 6, premier étage, à droite.

### TABLETTES pectorales ANGLAISES DE KEATING.

Exerçant une influence immédiate dans les maladies pulmonaires, asthme, rhume, toux, enrouement, etc., se trouvent au magasin de Henri Gacond, rue du Seyon.

### CUISINE AUTOMATIQUE NORVÉGIENNE.

Ces cuisines, qui ont paru pour la première fois à l'exposition universelle de Paris, ont obtenu un succès général, tant en France qu'à l'étranger. La société d'utilité publique, à Genève, a fait, pendant plus de huit jours, des expériences répétées qui ont parfaitement réussi, ce qui a engagé le soussigné à en faire également. Ces essais ont réussi au-delà de son attente. Ces appareils ont été parfaitement décrits dans le feuilleton intéressant du n° 10 de la **Feuille d'avis de Neuchâtel** (samedi 1<sup>er</sup> février 1868), et tous les avantages indiqués en économie de temps et de combustible ne sont nullement exagérés. Le soussigné a encore eu l'idée de confectionner ces caisses ou appareils d'après les dimensions des marmites qui sont employées dans les ménages, afin que l'on soit dispensé d'en acheter de nouvelles, comme cela aurait lieu si on les faisait venir de Paris. Les personnes que cela peut intéresser, sont invitées à s'adresser à **M. Muller**, rue du Neubourg, 19, qui se fera un plaisir de leur montrer les appareils et de leur donner toutes les explications désirables.

M. MULLER.

### Formulaires de locations

toujours en vente chez M. Ch. Lichtenbahn, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel.

### Café du Mexique Derniers mont-dores.

22. A vendre, deux **chars à brecettes**, dont l'un est à ressorts. S'adr. à François Bonny, maréchal, successeur de C. Sperlé, ancienne cour Marval.

### NÉOLINE

chez E. GRANDPIERRE.

**Livres anglais** à vendre, à prix très réduits, au dépôt de la **Bibliothèque anglaise**, atelier de M. Bonhôte, relieur, rue de la Place-d'Armes.

La collection en vente comprend des romans et voyages, et d'importants ouvrages d'histoire, tels que: **Merivale**, History of the Romans under the Empire, 7 vol.; et **Milman**, History of Christianity.

Dépôt **MACHINES A COUDRE** dites **silencieuses**, perfectionnées et garanties. Rue des Epancheurs, 8. On se charge aussi de toute espèce d'ouvrages en tapisserie, broderies, lingerie de trousseaux, etc.

### Chez Schorpp-Neuenschwander

Café à 55 c. — Sucre à 46 c. par pains — Chandelles de Zurich à 80 c. — Allumettes phosphoriques garanties, à fr. 8 la caisse de mille boîtes.

27. M. le docteur Vouga serait disposé à remettre la vente au détail de la glace de ses glaciers à un débitant habitant le bas de la ville, disposant d'une bonne cave et ayant si possible magasin ouvert. S'adresser à lui, le plus tôt possible, pour prendre les arrangements nécessaires et traiter.

Dès-à-jour'hui, ses glaciers fourniront la glace en ville à fr. 250 le quintal, aux abonnés, et avec lesquels il peut être conclu des marchés à livrer pour tout l'été.

Au magasin d'Auguste Convert, près de l'hôtel-de-ville, un joli choix de **robes de mi-saison**, au rabais, depuis fr. 10 la robe et au-dessus.

29. On offre à vendre un **tour de serrurier**. S'adr. à Mad. veuve Vuilleumier, à St-Blaise.

30. A vendre, des **fenêtres de couche**, neuves, vernies et vitrées, à bon compte. S'adr. chez François Mazzoni, vitrier, en face de la grande brasserie Vuille, à Neuchâtel.

31. Sam. Gagnebin, jardinier, à Cudrefin, offre à vendre 80 tuteurs d'arbres de 11 pieds et demi de hauteur et d'une belle grosseur, et une soixantaine de différente hauteur, pour dahlias et plantes de massif.

32. A vendre, un très-beau chien croisé Terre-Neuve. S'adr. à A Paris, à Colombier.

35. A bon compte, des caisses à fleurs en chêne, de différentes grandeurs, deux tables en sapin, un buffet à deux portes, qui se partage, un lavabo, deux bois de lit à une personne, en cerisier, et un table de nuit. Foubourg, n° 64 (porte en bas).

34. Un tas de 900 à 1000 pieds fumier de vache; on accepterait du vin pour la moitié de sa valeur. S'adr. à M. Pierre Ruffener, aux Geneveys sur Fontaines.

35. A vendre, environ 400 pieds de très-bon fumier de vache. S'adr. à Christian Lichy, à Engollon.

### Ancien magasin J. Bruno,

bas des Chavannes,

Reçu un nouvel envoi de **mais** en griès et en farine fine. En outre, Mad. Duplain recommande à l'honorable public son grand choix de **macaronis** et **pâtes** de Naples et de Gênes, riz, haricots et pois du Piémont.

Toujours de la bonne **charcuterie fumée**. Dépôt de vermouth de Turin, ainsi que de la véritable **eau-de-cerise** de la Béroche.

37. A vendre, faute d'emploi, un grand **pupitre** à tiroirs et layette, un grand pupitre à deux places, et **layettes** de 24 tiroirs, deux **stores** avec accessoires, peu servi; deux grandes caisses avec fer-blanc, pour expédition sur mer. S'adresser à M. F.-L. Davoine, Ecluse, n° 35. En cas, on prendrait en échange, une commode, armoire, canapé ou marchandises.

### LIBRAIRIE GÉNÉRALE

DE

### J. SANDOZ

rue de l'Hôpital 12, à Neuchâtel.

**Histoire d'un paysan**, 1789, par Erckmann-Chatrain, 1 vol. in-12, fr. 3.

**Aumône et mendicité**, par F. de Perregaux-Montmolin. Brochure in 8°, 40 c.

**Des besoins actuels de la prédication** dans nos églises, par A. Decoppet, pasteur. Brochure in-12, 25 c.

**Trois conférences** sur l'état présent de l'Eglise, par le Dr. B. Brückner; Brochure in-12, 50 c.

**Histoire romaine de Tite-Live**. Traduction nouvelle par M. Gaucher; 4 vol. in-12, fr. 14.

**Dora**, by Miss Kavanagh; 2 vol. (Edition Tauchnitz) fr. 4.

**Winifred's wooing and other tales**, by G. M. Craik; 1 vol. (Edition Tauchnitz), fr. 2.

**Recueil d'antiquités suisses**, par le baron de Bonstetten. Second supplément. Planches coloriées et texte, in-fol. fr. 12.

39. Etant chargé par une dame de la **Havanne**, de la vente d'un solde de quelques milliers de cigares provenant d'un des premiers fabricants de ce pays, je les offre aux amateurs au prix de facture.

W. AICHLER, rue St-Honoré, 1.

40. A vendre plusieurs milliers de bouteilles vin rouge 1865, crû de la ville, 1<sup>re</sup> qualité, que l'on cédera par quantités de 25 bouteilles et au dessus. S'adr. à Ch. Colomb, notaire à Neuchâtel.

**LE PROGRAMME** de l'Exposition d'horticulture qui aura lieu au mois de mai, se vend au prix de 10 centimes l'un, chez M. Ulrich, jardinier, et chez M. Jules Matthey, pharmacien.

### FEUILLETON.

## Il ne faut pas dire : Fontaine...

NOUVELLE.

II.

Cinq ans avaient passé sur cette infructueuse tentative de mariage, dont le dénouement imprévu restait pour l'oncle, M. Alexandre Bordy, à l'état d'énigme inexplicable, qui lui causait une surprise profonde, et pour Paul le sujet d'un léger remords, car il soupçonnait vaguement d'avoir profondément blessé la pauvre innocente jeune fille. Mais comme, somme toute, le résultat était celui qu'il avait désiré, il aurait eu mauvaise grâce à trop discuter avec sa conscience, et il avait pris le parti tout naturel de n'y plus songer.

D'ailleurs, la vie parisienne pour un jeune homme répandu à des entrainements si inattendus, des obligations si pressantes, qu'il a fort à faire de tenir tête au présent sans s'embarrasser inutilement du passé.

Cette vie fatigue vite l'esprit quand on en a, et use étrangement le cœur quand on s'en sert.

Paul ménagea son esprit en se servant à propos des autres, et n'utilisa son cœur en aucune façon.

Il y gagna d'être, en 1865, non plus un joli garçon, mais un bel homme sérieux, un peu

blasé très philosophe, n'ayant plus le mariage si fort en horreur, et ne jetant plus des cris d'aigle lorsque l'oncle Alexandre hasardait doucement une observation à ce sujet.

Le pauvre vieil oncle avait toujours dans un coin de son cœur son cher rêve de petits chérubins bouclés à manger de caresses.

Il était plus que temps d'ébaucher la réalisation de ce désir; aussi Paul songeait-il parfois, sans trop de répugnance, à épouser une demoiselle de bonne famille, à laquelle il avait été présenté l'hiver précédent.

Mlle Léontine Genevert avait vingt-huit ans, une figure agréable, une dot confortable. Paul ne l'aimait certainement pas, elle ne lui plaisait même que médiocrement, mais il ne croyait plus guère qu'il fût nécessaire de s'aimer pour être heureux. Si les convenances et la fortune signaient un contrat, à quoi bon y ajouter l'amour, cet hôte importun parfois, dangereux souvent, rare toujours? M. Alexandre n'insistait plus qu'avec des ménagements infinis sur ce sujet délicat. Depuis le mariage de Jeanne Valméré avec le comte de Sordan, qu'il avait appris peu après sa déconvenue toulousaine, il s'était résigné à laisser son neveu vivre à sa guise, sans forcer en rien sa vocation.

Cette conduite prudente servit à souhait ses projets.

Après de longues indécisions au moment de prendre une détermination de cette nature, Paul en arriva, de raisonnements en raisonnements, par des degrés insensibles, à prier son oncle de faire une démarche explicite auprès des parents de Mlle Genevert.

— Sa beauté n'a rien d'effrayant, ajouta-t-il,

son esprit moins encore, sa dot me plaît; ce sera une parfaite mère de famille.

L'oncle Alexandre réprima une belle envie d'embrasser son neveu, et dissimula sa joie profonde sous un sourire.

Un sourire! ce fut tout ce qu'il se permit, de peur d'effaroucher le nouveau converti.

— Mon ami, dit-il, je ne me hasarderai qu'avec une extrême circonspection dans une nouvelle démarche de ce genre. A mon âge, les échecs sont pénibles à supporter, et je me souviens d'une aventure... où je me croyais d'avance sûr du succès... et pourtant...

— Ah! vous voulez parler de Mlle Valméré, interrompit Paul, à qui ce souvenir était particulièrement désagréable. Ne la regrettez donc plus, mon oncle, elle était laide, j'en réponds, et probablement sotte.

— Ce dernier point n'est pas très prouvé. Je ne sais en vérité sous quel aspect tu as pu te montrer à la pauvre enfant, pour lui inspirer une répulsion si subite?... Enfin, c'est une vieille histoire. Mais qui m'assure que je trouverai pour toi meilleur accueil chez Mlle Genevert?

Paul déclara que si l'on opposait un refus à la demande qui allait être faite, il était résolu à marcher bravement à une autre conquête. Pourvu que la fiancée fût de bonne famille, et plutôt à son oncle, le reste lui importait peu.

— Tu renonces donc absolument à chercher l'amour dans le mariage? hasarda le vieil oncle, qui crut consciencieusement devoir cette objection à son neveu.

Et Paul de s'écrier qu'il était désabusé de

l'amour. Il commettait naïvement en cela une grosse erreur. Il était si peu désabusé de l'amour qu'il ne l'avait jamais ressenti véritablement.

L'oncle le soupçonnait bien un peu, mais faute de pouvoir lui proposer un mariage d'inclination, il s'arrêta au projet de ce mariage de convenance, dont la demande officielle fut faite le même jour.

M. et Mme Genevert répondirent qu'ils recevaient le lundi, que leur salon était ouvert à M. Paul Bordy, à qui il était permis de chercher à se faire agréer de leur fille, laquelle avait l'entière liberté de son choix.

Le lundi suivant, Paul se rendit rue de Grammont, où demeurait la famille Genevert. Son oncle un peu souffrant n'avait pu l'accompagner.

Il y avait encore peu de monde; du reste, les petites soirées du lundi avaient un caractère d'intimité très prononcé. Une partie de whist occupait un coin du salon. Quelques jeunes gens obstruaient les portes, suivant l'usage bête de cette génération peu galante qui semble ne se rapprocher ainsi des entrées que pour en faire au plus vite des sorties. Les femmes, abandonnées à leur tapisserie, se groupaient autour d'une table ronde, travaillant du bout des doigts, causant du bout des lèvres et regardant du coin de l'œil si une diversion ne leur arriverait pas sous une forme masculine.

(A suivre).

E. DE CLUSSY.

## Epicerie Marie Jeanfavre.

Du beau riz de la Caroline, amidon de riz perfectionné.

Chez D. Balmer, rue des Halles, bon café rio, à cinquante-cinq centimes la livre.

## Avis aux vigneron

### LAVAUX.

Les vigneron ayant besoin de belles poudrettes soit barbuées de deux ans ou d'un an, fendant vert ou roux, plant garanti et à prix modéré, peuvent s'adresser à H. Cuénoud, épicière, à Lutry, près Lausanne.

On offre à vendre environ 1500 pieds de fumier de cheval, au prix de 25 centimes le pied. S'adr. au poste de la garde municipale.

46. A vendre, avec sa niche, un gros et magnifique chien de garde, âgé de 18 mois, race **St-Bernard**; plus un grand secrétaire ancien genre. S'adr. à Vuille frères, brasseurs.

47. A vendre quelques chars de **marc distillé**. S'adr. à Jacob Spichiger, maître tonnelier, rue du Neubourg, 20.

48. A vendre, à Bevaix, un magnifique **bassin** en granit, longueur 16 pieds 6 pouces, largeur 7 pieds 6 p.; profondeur 4 pied 6 pouces, chez le citoyen Baptiste Boldini, granitier, qui peut en outre fournir toute espèce de granits en œuvres, même des dalles de 20 à 27 pieds de longueur.

## DÉPÔT DE CAOUTCHOUC ET GUTTA-PERCHA

### J. PERREAZ, LAUSANNE.

Tuyaux (caoutchouc avec toiles et spirale en fer noyée) d'un emploi indispensable pour conduite de vin, petite pompe, brasserie, distillerie et buanderie, au prix de, pour diamètres ordinaires, fr. 2 à fr. 2.50; pour gros diamètres, fr. 2.80 à fr. 3 le pied courant.

Toile caoutchoutée parfaitement imperméable, à un prix très-avantageux.

A vendre **L'HUILE DE NOIX** parfaitement pure, chez Bonhôte frères à Peseux.

## MAGASIN QUINCHE.

Huile d'olives surfine.

Allumettes chimiques perfectionnées.

Occasion exceptionnelle.

En vente au magasin Lebet-Gros, rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville:

Belles toiles de coton, de fr. 1.40 pour fr. — 70

Bonnes toiles de fil, de fr. 1.70 » fr. 1.45

Cotonnes de Rouen de fr. 2.20 » fr. 1.50

Cotonnes suisses de fr. 1.70 » fr. 1.—

Draps pure laine grande largeur, à 5, 6, 7, 8 et 9 fr. l'aune. Nappage.

## BONNE OCCASION

Du vin de Bordeaux Médoc 1865, à fr. 2.50 la pièce, au besoin on le détaillera par brandes ou brochets. S'adr. à Louis Favre, tonnelier, à l'Ecluse, n° 18.

### MAGASIN

## MOREL & MULLER

RUE DU CHATEAU N° 2.

Dès ce jour, jusqu'au 15 mars, un joli choix **D'ETOFFES anglaises** pour robes. Ces marchandises étant en dépôt, seront vendues avec un **GRAND RABAIS** pour accélérer l'écoulement. Ce magasin est toujours bien assorti en toile de fil et toile de coton, ainsi que pour tout ce qui concerne la literie.

## Avis aux propriétaires de vignes.

Au Chalet Pernod, près Monruz, on offre à vendre un choix de quelques mille poudrettes, fendant blanc de Lavaux et rouge du pays.

## EN LIQUIDATION

On offre à vendre à bon compte, un choix de jolis services neufs de table. Mouchettes, tire bouchon, ainsi que des nécessaires pour dames. S'adr. rue du Temple-neuf, 20, 3me étage.

56. A vendre, un joli char d'enfant, presque neuf. Prix raisonnable. Adr. rue de la Treille, 2.

EN VENTE chez M. Georges Belperrin, à Colombier, graines de jardins et de racines fourragères.

## ON DEMANDE A ACHETER.

58. On demande à acheter un dictionnaire français-grec. S'adr. au bureau d'avis.

59. On demande à acheter de rencontre un petit bassin de fontaine avec sa chèvre. S'adr. à M. F. Meuron, rue des Terreaux 7.

## A LOUER

60. Pour cas imprévu, à louer, pour le 24 mars, un logement de chambre, cabinet, cuisine et galetas, dans la maison n° 25, à l'Ecluse. S'adr. au 1er étage.

61. A louer, pour tout de suite, une chambre pour un coucheur. S'adr. au magasin Jörg, rue du Temple-neuf, 18.

62. On offre à louer, pour St-Jean, à des personnes tranquilles, au rez-de-chaussée d'une maison neuve, située dans la plus belle exposition du village de Colombier, un appartement composé de trois chambres, deux petites à l'entre-sol servant de chambres à serrer, cuisine, cave, bûcher, part à un petit jardin devant la maison, dans lequel est une pompe d'une eau pure et intarissable. S'adresser à Gaston Clerc, à Colombier.

63. A louer, de suite, ensemble ou séparément, une grande chambre bien éclairée avec balcon, et un cabinet attenant; si on le désire cave et galetas. S'adr. à l'Ecluse, 5, au second.

64. A louer une grande chambre non meublée indépendante, au rez-de-chaussée du n° 7, rue des Terreaux; s'adresser au magasin.

65. A louer, un logement composé de 4 chambres, d'un petit cabinet, d'une mansarde se chauffant, et des dépendances ordinaires. S'adr. rue de l'Ancien Hôtel-de-ville 7.

66. A louer une belle chambre meublée, rue Purry, 4, au second.

67. A louer de suite, rue de la Place-d'Armes n° 5, rez-de-chaussée à droite, une jolie chambre proprement meublée, ayant vue sur la rue, indépendante et se chauffant.

68. A louer, pour le 1er mars, une chambre non meublée, indépendante, au Tertre 8, au 3me.

69. On offre à louer, pour la belle saison, la propriété que l'hoirie Jacottet possède à Hauterive, composée:

a) D'une maison renfermant 6 chambres en grande partie meublées, cuisine, cave, écurie, poulailler et toutes les dépendances nécessaires.

b) D'une seconde maison renfermant 4 chambres, cuisine, cave et bûcher. S'adr. rue de l'Hôpital 11, au 1er étage.

70. Au centre de la ville, à un 4me étage, une petite chambre meublée, se chauffant, à louer à un jeune homme pour le prix de 40 francs par mois. S'adr. au magasin Meyer-Richard, rue des Halles.

71. A louer, à Auvernier, pour la St-Jean, une grande et belle maison agréablement située, au soleil, composée de deux étages, avec dépendances; le second étage serait disponible pour le 1er avril, si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

72. A louer, un petit magasin situé rue des Moulins, et convenable pour entrepôt de marchandises. S'adr. au magasin Zimmermann, rue des Epancheurs.

73. A louer, pour tout de suite, une chambre meublée, indépendante et se chauffant. S'adr. au 1er étage, de la maison n° 12, Grand'rue.

74. A louer, à un petit ménage, une grande chambre avec part à la cuisine; de plus place pour deux coucheurs. S'adr. rue de l'Ecluse, 35, au 3me.

75. La commune de Chézard et St-Martin offre à louer pour le 23 avril 1868, ou plus tôt si on le désire, sa boulangerie au Petit-Chézard, avec un logement dans le même bâtiment. S'adr. à M. David Alexis Tripet, président du Conseil administratif, à St-Martin.

76. A louer de suite une chambre meublée, n° 12, rue du Temple-neuf.

77. A louer de suite une chambre non meublée avec part à la cuisine, rue du Temple-neuf, 9, au premier.

78. A louer une chambre indépendante, meublée ou non, avec la part à la cuisine. S'adr. chez M. Nicolas charpentier, rue des Moulins 15, au quatrième.

79. A louer, pour la St-Jean prochaine, un appartement au centre de la ville, composé de 5 chambres, chambre de domestique, deux fruitiers, cave, bouteiller, bûcher, jardin garni d'arbres fruitiers. S'adr. au bureau d'avis.

81. A louer, pour St-Jean, un magasin avantageusement situé, propre et bien éclairé. S'adr. à L. Junod-Loup, rue du Seyon, 12.

82. A louer pour la St-George prochaine 1868, un domaine sur Chaumontrière Fenin, de la contenance d'environ trente-quatre poses en prés et pâturages, avec maison de ferme. S'adr. pour les conditions, à J.-P. Desoulavy, au Poisson, à Auvernier, et pour visiter la propriété, à M. Edouard Dessoulavy, à Fenin. Inutile de se présenter sans des garanties de moralité.

83. A louer de suite un appartement meublé ou non, de sept pièces et dépendances, situé au rez-de-chaussée. S'adr. faubourg du Crêt, 27.

84. Une chambre meublée à louer pour un monsieur, tout de suite, chez M. Schoumacher, à la rue des Chavannes, n° 8, au 3me.

85. A louer, un petit logement d'une chambre et cuisine, rue du Neubourg. S'adr. à M. F. Meuron, rue des Terraux, 7.

86. On offre à louer de suite une jolie chambre meublée, de préférence à un monsieur de bureau. S'adr. au bureau d'avis.

87. A louer, une chambre meublée ou non, avec part à la cuisine si on le désire; en outre, place pour un coucheur. Rue des Moulins 13, au troisième.

88. A louer, deux chambres avec part à la cuisine. S'adr. à Jean Roth, rue de l'Industrie 11, au rez-de-chaussée.

89. A louer de suite deux logements pour des personnes tranquilles, à St-Jean 5. S'adr. au plain-pied.

90. A louer, pour St-Jean, au centre de la ville, un appartement composé de 5 pièces et dépendances. S'adr. au bureau d'avis.

91. A louer pour le 1er mars, une chambre qui se chauffe, avec la pension, rue du Temple-neuf, 11.

92. A louer de suite deux bonnes chambres meublées avec service. S'adr. rue St-Maurice 6.

## DEMANDES A LOUER.

93. Le Grütli-Verein demande à louer, pour de suite ou Saint-Jean, un local consistant en une grande pièce ou deux plus petites, ou aussi à défaut, un étage. S'adr. à M. H. Muller, restaurateur, rue de l'Hôpital, 8.

## OFFRES DE SERVICES.

94. Une domestique parlant les deux langues. 22 ans, cherche pour de suite une place soit de fille de chambre ou pour faire un ménage ordinaire; elle sait coudre et tricoter, et est bien au fait des travaux de la campagne. S'adr. chez Mad. Burri, n° 6, rue du Neubourg.

95. Une jeune fille de 19 ans, très-recommandable, aimerait entrer dans une brave famille comme bonne ou femme de chambre. Elle a l'habitude des petits enfants et sait bien coudre. S'adr. au bureau d'avis.

96. Un jeune homme de 18 ans, de ce canton, qui sait conduire les chevaux et les travaux de la campagne, cherche une place de cocher, ou dans un hôtel. S'adr. au bureau d'avis.

97. Une bonne cuisinière désirerait trouver une place dans une maison bourgeoise, soit en ville ou à la campagne; pour informations, s'adresser à Mad. Marguerite Burky, à Cortaillod; la demanderesse peut produire d'excellents certificats.

98. Une parfaite cuisinière, désire se placer au plus vite. S'adr. à elle-même, chez Mad. Brossin, Immobilière, 9.

99. Une Lucernoise, 20 ans, parlant bien le français, désire se placer de suite comme bonne d'enfant ou fille de chambre; elle sait bien coudre. S'adr. à Rosine Riser, rue du Môle 1, au premier.

100. Une jeune fille de la Saxe, de 19 ans, parlant un peu le français, aimerait se placer comme fille de chambre; elle sait aussi faire la cuisine. S'informer au bur. de cette feuille.

101. Une jeune fille, 20 ans, sachant coudre et repasser, connaissant le service et parlant trois langues, cherche une place dans un hôtel ou grande maison, comme femme de chambre. S'adr. rue de la Collégiale 2.

102. Un jeune Vaudois, âgé de 17 ans, désire trouver une place pour le 1er mars, dans un magasin ou à la campagne, il peut produire de bons certificats. S'adr. chez M. Althouse, ruelle Breton, 1, au 1er.

103. Une jeune Fribourgeoise, recommandable, robuste, cherche une place de bonne, ou pour tout faire dans un ménage ordinaire. S'adr. à la cuisinière de M. L. Favre, professeur, Petite-Rochette, 11.

104. Une bonne cuisinière parlant les deux langues cherche à se placer. S'adr. au magasin Morel et Muller, rue du Château 2.

105. Une jeune fille de la Suisse allemande, sachant le français et ayant déjà servi, désire se placer en qualité de **femme de chambre**, soit dans une pension ou hôtel, soit dans une bonne maison. S'adr. franco sous les initiales P. E. 580, à MM. Haasenstein et Vogler à Bâle.

106. Une jeune fille parlant les deux langues cherche une place pour le 1er mars. S'adr. boulangerie n° 2, rue du Temple-neuf.

107. Une bonne cuisinière, âgée de 25 ans, parlant les deux langues, porteuse de bons certificats, cherche à se replacer pour le 1er mars. S'adr. chez Monbaron, rue du Neubourg, 6, au rez-de-chaussée.

## DEMANDES DE DOMESTIQUES

108. On demande de suite une bonne servante, qui connaisse tous les ouvrages d'un ménage. Bon gage. S'adr. faubourg du Lac, 35, chez Kustor.

109. Pour le 11 mars, on demande une bonne fille pour faire un ménage. S'adr. à M. F. Nicolet, brasserie Vuille. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

110. On demande pour tout de suite ou pour le courant de mars, une domestique de confiance, âgée de 20 à 30 ans, de préférence de la Suisse française; inutile de se présenter sans certificats. S'adr. à M. Borel-Breguet, Mau-Jobia, 3.

111. Mad. de Meuron, à la Rochette, demande pour la St-Jean ou même avant, une bonne cuisinière, pas très-jeune et parlant français.

112. On demande pour bonne une jeune fille sachant le français et ayant l'habitude de soigner des enfants. Inutile de se présenter sans certificats ou sans recommandations. Le bureau d'avis indiquera.

113. On demande des domestiques de différentes conditions. S'adr. au bureau de placement, rue du Temple-neuf, 24.

## OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

114. Une domestique a perdu jeudi passé en ville une somme de 40 francs, en deux pièces de 20, enveloppés dans du papier. On prie la personne qui les a trouvés de les remettre au bureau de cette feuille, contre récompense.

115. On a perdu le 18 courant, de St-Blaise à Neuchâtel, une montre 14 lignes, or, cuvette dorée, cylindre et rubis. On est prié de la remettre au bureau de cette feuille contre récompense.

116. Trouvé, en ville, il y a quelques jours, une petite somme que l'on peut réclamer, moyennant désignation, au magasin Falcy, rue des Epancheurs.

117. La personne qui aurait trouvé depuis dimanche un petit cané monté en or, représentant une tête de femme, est priée de le remettre contre récompense au bureau de cette feuille.

## AVIS DIVERS

118. On demande à emprunter, une somme de 6000 fr., garantis par une première hypothèque. S'adr. au bureau d'avis.

## CERCLE DES TRAVAILLEURS

Jeudi 27 février

L'exposition de 1867.

par M. Gustave de Pury, ingénieur.

120. Un bureau de cette ville prendrait de suite en apprentissage un jeune homme actif et intelligent. S'adr. au bureau de ce journal qui indiquera.

421. Ensuite de permission obtenue, Barbara, veuve de Christ Muller, domiciliée à Pierre-à-Bot-dessous, met à bail le terrain qu'elle tient à bail de l'administration de la Commune de Neuchâtel, terrain qui est situé entre le Plan et Pierre-à-Bot-dessous et compris entre la grand'route de Neuchâtel à Pierre-à-Bot au nord, le chemin dit des Quatre-Ministres à l'ouest et au midi, et le sentier longeant ce terrain à l'est depuis le dit chemin jusqu'à la maison Muller; défense étant faite au public de passer et circuler sur le terrain dont il s'agit, à mesure que ceux qui contreviendront à cette défense seront dénoncés à l'autorité.

Donné pour être publié à Neuchâtel, le 22 février 1868.

Publication permise,  
Le juge de paix,  
ANDRIÉ.

### Conférences publiques pour hommes.

ORATOIRE DES BERCELES.

Lundi 2 mars,

St-COLUMBA

ou un missionnaire au moyen-âge.  
par M. Paul Bonhôte, pasteur.

Vendredi 28 février 1868, à 7 heures,  
A COLOMBIER.

### Conférence sur les abeilles.

par Gustave DuPasquier.

SOCIÉTÉ

### DES JEUNES COMMERCANTS

Conférence vendredi soir 28 février, à 8 et demi heures, salle ordinaire des assemblées, au gymnase.

MOLIERE

par M. Vuithier, professeur.

LE COMITÉ.

### Bataillon des sapeurs-pompiers

DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL.

Ordre de service pour les 4 mois, du 1 mars au 1 juillet 1868.

La Compagnie n° 1 est dispensée de tout service.

La Compagnie n° 2 est chargée de fournir la garde au théâtre.

La Compagnie n° 3 est de piquet pour le service de campagne et fournira le poste de garde en temps d'orage.

Le Commandant du corps des sapeurs-pompiers  
DE MANDROT, Lt colonel fédéral.

126. On désire placer, comme apprenti boulanger, un jeune homme actif, d'une honnête famille de St-Imier, de préférence à Neuchâtel ou dans le Val-de-Travers. S'adr. au bureau d'avis.

127. Un jeune homme de 15 à 16 ans, robuste, actif, intelligent et de toute confiance, pourrait entrer comme apprenti dans une maison de commerce de la ville. Le bureau d'avis indiquera.

### Danse publique.

Dimanche 4er mars, dès les 3 heures après-midi jusqu'au matin, à l'auberge du Soleil, à Corcelles. Bonne musique et bonne réception.

## ÉCOLE WEHRLI

A GUGGENBUHL, près de la station Erlen, canton de Thurgovie.

Pour le semestre prochain, quelques jeunes garçons de 10 à 15 ans peuvent être admis dans cette pension. Le cours d'été commencera le 14 avril. L'éducation intellectuelle, morale et physique des jeunes gens est le but que nous nous proposons; une instruction solide, un traitement paternel, la vie de famille, des exercices gymnastiques et le travail manuel en plein air (1 heure par jour) sont les moyens que nous employons pour y atteindre.

S'adresser, pour le prospectus ou d'ultérieurs renseignements, au directeur de l'institut,  
J. MULLER-MERK.

### RÉUNION COMMERCIALE

Neuchâtel, mercredi 26 février 1868.

	Prix fait.	Demandé à	Offert à
Banque Cantonale Neuchâteloise		560	565
Comptoir d'Escompte du Val-de-Travers			515
Crédit foncier neuchâtelois			530
Franco-Suisse (actions)			50
Société de construction			80
Hôtel Bellevue			550
Actions immeuble Chatoney			550
Gaz de Neuchâtel			6600
Banque du Locle	1250		
Fabrique de télégraphes électriques			530
Hôtel de Chaumont			500
Société des Eaux		350	425
Franco-Suisse, oblig.			250
Locle-Chaux-de-Fonds 4 1/2 %			92
Papeterie de Serrières, actions			2500
État de Neuchâtel 4 %			500
Société de matériaux		450	500
Lots municipaux			42

430. Les communiens de Corcelles et Cormondèche sont prévenus que l'assemblée générale de commune du mois de mars prochain aura lieu le lundi 2 du dit mois, à 8 1/2 heures du matin, au local ordinaire.

Corcelles, le 18 février 1868.

Le Secrétaire du conseil administratif,  
V. COLIN-VAUCHER.

### Gesellschaft Frohsinn.

Zur Feier des ersten März, wird nächsten Sonntag eine Abendunterhaltung veranstaltet.

432. Dans une bonne maison bourgeoise de cette ville on prendrait des pensionnaires pour la table. S'adr. au bureau du journal.

### POUR PARENTS

Une bonne famille du canton de Zurich recevrait en pension deux jeunes demoiselles pour leur apprendre la langue allemande et les ouvrages du sexe. Elles auront aussi l'occasion de prendre des leçons d'anglais et de musique. Surveillance maternelle, bonne table et prix modique. S'adr. pour de plus amples renseignements, à M. le pasteur Cramer, à Bulach, cant. de Zurich, ou à M. le pasteur Mörkofer, à Gottlieben, cant. de Thurgovie.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société immobilière pour la classe ouvrière est convoquée pour vendredi 28 février courant, à 11 heures du matin, dans la salle du Conseil général de la municipalité, à l'hôtel de ville de Neuchâtel. Aux termes de l'article 21 des statuts, l'assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux actions, au moins, qui auront fait le dépôt de leurs titres, jusqu'au 23 février, en mains du secrétaire-caissier de la Société, qui leur délivrera, en échange, des cartes d'admission pour l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR.

- 1° Rapport du conseil d'administration.
- 2° Approbation des comptes.
- 3° Fixation du dividende de l'année 1867.
- 4° Renouvellement du conseil d'administration.

Neuchâtel, 10 février 1868.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président,  
JAMES DE MEYRON.  
Le Secrétaire-Caissier,  
JUNIER, notaire.

435. On prendrait deux ou trois jeunes gens pour leur apprendre l'état de menuisier-ébéniste, à condition qu'ils soient nourris et logés chez leurs parents. S'adr. Petite-Rochette n° 11.

436. On cherche une institutrice pour enseigner le français dans un pensionnat de jeunes filles, dans une ville du centre de l'Allemagne. Pour des informations, s'adresser au bureau de cette feuille.

### AVIS

Rosine Wenker, lingère, prie en cas d'absence ses pratiques de s'adresser chez Mad. veuve Rieser, rue des Epancheurs n° 10, au second.

On demande une jeune personne pour aider dans une école. S'adr. à l'Évole, n° 21.

### Correspondance.

Neuchâtel, 21 février 1868.

Monsieur le Rédacteur.

Je vois avec étonnement que la publication que j'ai fait faire mercredi passé a été prise de mauvaise part par beaucoup de mes concitoyens; permettez-moi donc, Monsieur, de réclamer les colonnes de votre estimable journal, afin d'éclairer le public à cet égard, et démasquer l'erreur qui existe.

L'article annonce que j'ai fait insérer dans le numéro du samedi 15 février a été inaperçu par beaucoup de mes connaissances, et j'ai employé le moyen le plus logique pour provoquer le public à lire la Feuille de mercredi; je crois, à ma satisfaction, y avoir réussi.

Je regrette que la dite publication ait pu vous causer des désagréments, car elle n'était pas faite dans cette intention, et pour finir ce petit quiproquo, je me permets encore de croire que la Direction de police municipale ne peut empêcher une publication aussi inoffensive. (\*)

Agrérez, Monsieur le rédacteur, etc.

H. DOUILLOT.

(\*) Nous sommes d'une opinion toute opposée pour les publications conçues dans les termes de celle de M. H. Douillot, qui a laissé croire à beaucoup de personnes qu'elle émanait de notre bureau. Voir le Règlement du crieur public, du 6 novembre 1861.

### BIBLIOGRAPHIE.

Dans son numéro de Janvier dernier, la rédaction du *Musée neuchâtelois* adresse à ses lecteurs les lignes suivantes, que nous nous faisons un plaisir de reproduire et de recommander aux amis de l'histoire de notre canton :

Un pays éclairé, si petit qu'il soit, éprouve le besoin de connaître son histoire, non pas seulement dans ses traits généraux, mais dans ses détails les plus intimes. Il est doux aux hommes sincèrement attachés à leur patrie, d'en faire le sujet de leurs entretiens et d'en scruter les annales. Tout ce qui touche au sol bien-aimé, tout ce qui peut jeter quelque lumière sur les mœurs, les coutumes, l'activité de nos pères, sur les croyances, les idées qui avaient cours autrefois, tout ce qui peut nous aider à reconstruire un passé qui a eu ses jours de jeunesse et de fêtes, ses espérances, ses déceptions, ses revers, tout cela excite l'intérêt et s'impose à notre attention. Ce n'est pas une vaine curiosité qui nous anime et nous engage à poursuivre nos recherches; ce qui nous attire, c'est le sentiment que nous étudions les fastes de notre famille, et qu'une parenté étroite nous lie aux hommes dont l'histoire nous fait connaître les actes.

Sans doute, il ne manque pas de gens qui raillent ce culte pieux des temps qui ne sont plus; mais ces railleurs, qui ne ménagent pas non plus les sujets d'une nature plus sérieuse, oublient que c'est par de telles lectures, de tels récits que se développe le patriotisme et que les jeunes gens en particulier font connaissance avec les vertus civiques qui créent les vrais citoyens.

Mais pour recueillir les résultats des recherches patientes entreprises au fond des archives poudreuses, pour mettre en lumière ces documents qu'une heureuse circonstance a fait découvrir dans des actes de famille, ces narrations enfouies dans les registres où nos pères notaient leurs dépenses et écrivaient la chronique de leur foyer, il faut une publication d'une nature particulière, non la feuille volante de la presse quotidienne que l'on détruit dès qu'elle est lue, mais une série continue de cahiers formant au bout de l'année un volume que l'on place avec plaisir dans sa bibliothèque. Si l'on peut orner une telle publication de vignettes intéressantes, qui en augmentent la valeur, on en assure la conservation d'une manière encore plus certaine, et l'on a doté le pays d'une œuvre utile qui mérite la reconnaissance générale.

Tout ce que nous venons de dire s'applique au *Musée neuchâtelois*. Fondé il y a quatre ans, lorsque des découvertes importantes faites sur notre sol avaient attiré l'attention du monde savant, et venaient de réveiller le goût des recherches historiques, en provoquant la création de la Société cantonale d'histoire, il a travaillé dans la mesure de ses forces à réaliser le programme énoncé plus haut.

A son Comité de rédaction sont venus se joindre une bonne partie des hommes capables dont s'honore notre canton. C'est ainsi qu'une trentaine d'écrivains neuchâtelois ont coopéré avec zèle à cette œuvre nationale, à laquelle on ne peut pas faire le reproche d'être l'expression d'une coterie ou d'un parti. C'est au contraire un terrain neutre où les partis se rencontrent pour s'exciter à une activité féconde. Tout le monde peut apporter son offrande aux colonnes du *Musée*, et comme on en a élargi le cadre en admettant les sujets d'une nature plus particulièrement littéraire, on a fourni aux écrivains d'imagination le moyen de donner essor à leurs fantaisies, et l'on a satisfait aux goûts de toutes

les classes de lecteurs. Les tables des quatre années écoulées sont curieuses à consulter; elles permettent de juger des travaux provoqués par l'existence du journal et qui, sans lui, n'auraient jamais vu le jour: biographies, études sur l'art et l'industrie indigènes, fragments d'histoire naturelle, voyages, nouvelles, et bien d'autres sortes de compositions, sont venus se joindre à l'histoire et à l'archéologie, et forment un ensemble dont personne ne peut contester l'intérêt. En outre, des dessins nombreux, dus pour la plupart au crayon habile de M. Bachelin, fournissent une charmante illustration et un utile complément aux expositions renfermées dans le texte.

Mais pour subsister, une telle publication a besoin de l'appui général; le prix de l'abonnement, fr. 7.50, est assurément à la portée des bourses moyennes; on paie souvent davantage des ouvrages futiles auxquels la mode seule donne une apparence de valeur. Pour conserver à notre pays un recueil dont la place est marquée dans chaque maison, et pour le porter à un plus haut degré de perfection, tant pour le texte que pour les planches, il faut que tous ceux qui en ont le pouvoir prennent à cœur de faire un léger sacrifice. Cet acte de patriotisme portera des fruits et contribuera à maintenir parmi nous l'amour de notre sol, de notre vieux nom, le respect de l'antique famille neuchâteloise qui a su nous léguer en liberté, en lumières, en vertus un héritage que nous devons chercher à augmenter encore pour le transmettre avec honneur à nos enfants.

### Nouvelles.

Algérie. — On écrit d'Alger au *Journal de Genève*: «... On évalue jusqu'à présent à 430,000 le nombre d'indigènes morts de faim ou de maladie. Dans l'intérieur du pays on ramasse les cadavres sur les routes comme des animaux morts par accident. Les survivants sont réduits à manger l'herbe, les feuilles d'olivier, tout ce qui est vert dans la campagne. Lorsque les pères de famille, les chefs de gourbis se voient sans ressources et que les silos sont vides, ils s'étendent par terre, se roulent dans leurs burnous et se laissent mourir de faim avec la résignation particulière aux Arabes; leur seule consolation, en attendant la mort, c'est de murmurer le nom d'Allah, c'est là que vient aboutir leur dogme de la fatalité. On en a trouvé jusqu'à douze ou quinze étendus les uns à côté des autres, dans la position qu'ils avaient choisie. A peine quelques convulsions d'agonie étaient-elles indiquées par un membre écarté du corps. Des scènes hideuses se passent chaque matin aux portes d'Alger: des hommes dans la force de l'âge attendent les charrettes d'immondices et dévorent ce que les affamés de l'intérieur de la ville ont bien voulu épargner... »

NEUCHÂTEL. — Le grand-conseil s'est réuni lundi dernier en session ordinaire. Ne pouvant songer à donner une analyse complète des débats, nous en indiquerons sommairement les principaux résultats.

Parmi les pétitions lues dans cette séance, nous remarquons les suivantes :

- 1° De 196 chasseurs du canton demandant :
  - 1° Abolition de la chasse du printemps;
  - 2° Que les amendes pour contravention à la loi sur la chasse soient portées à fr. 50 et que les dénonciateurs et agents de police en reçoivent la moitié;
  - 3° Que la chasse soit permise le dimanche;
  - 4° Que les chiens courants soient attachés ou aient des blocs ou des perches pendus au cou;
  - 5° Que la taxe des chiens soit abaissée de fr. 10 à fr. 6.
  - 6° Qu'en janvier et février on autorise des traques au renard, qui est le plus terrible destructeur de gibier.

Du conseil d'administration du chemin de fer Franco-Suisse, soumettant un projet d'arrangement avec ses créanciers, projet qui prévoit l'hypothèque de la ligne.

D'un certain nombre de citoyens de Neuchâtel, demandant la révision de la constitution, dans le sens d'une plus grande extension des droits des Suisses et de ceux du peuple en général.

De la municipalité de Neuchâtel, contenant des communications sur les effets de la correction des eaux du Jura quant au chef-lieu.

— Le *National* annonce que M. Henri Touchon a donné sa démission de conseiller d'état, pour devenir administrateur des mines d'asphalte du Val-de-Travers. M. Touchon remplissait les fonctions de conseiller d'état depuis 1862.

— Dimanche, la paroisse de Saint-Blaise, appelée à nommer un pasteur en remplacement de M. Robert, a élu M. Bersot, actuellement à la Chaux-de-Fonds, à l'unanimité de 143 votants.

— Samedi, on tirait au Champ-du-Moulin, à l'occasion d'une noce. Un jeune homme a été brûlé et blessé à la face et aux yeux par suite d'une explosion de poudre et il a été conduit le lendemain à l'hôpital.